

Berne, le 15 septembre 1993

NoteLES RELATIONS DE LA SUISSE AVEC L'AUSTRALIE1. Caractérisation générale des relations

Voir note "Australie -Suisse / Relations politiques" annexée.

2. Relations diplomatiques et consulaires

Etablissement des relations diplomatiques et ouverture d'une ambassade de Suisse à Canberra en 1961. L'ambassadeur de Suisse actuel est M. Peter Niederberger. La Suisse dispose également de deux consulats généraux, l'un à Melbourne et l'autre à Sydney.

Accréditation en Suisse de l'ambassadeur d'Australie à Vienne dès 1968. Ouverture en 1970 par l'Australie d'une chancellerie à Berne, transformée en ambassade l'année suivante. Celle-ci a été fermée au début 1993. L'ambassade d'Australie compétente pour la Suisse se trouve depuis lors à Bonn. L'ambassadeur est M. J.S.F. Bowan. L'Australie dispose d'une section consulaire de l'Ambassade à Berne et d'un consulat à Genève.

3. Accords bilatéraux

Voir liste ci-jointe.

4. Visites

Le bilan des visites reste modeste de part et d'autre.

Visites:

- en Australie

- 1987 Secrétaire d'Etat Franz Blankart
- 1988 Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, à l'occasion de l'exposition mondiale de Brisbane
- 1988 Ambassadeur Alfred Rüegg, Chef de la Division politique II du DFAE

- en Suisse

- 1987 Premier ministre B. Hawke, à l'occasion du Forum de Davos
- 1987 Ministre de la justice

A noter l'annulation pour des raisons de calendrier avancées par la partie australienne d'un projet de rencontre entre le Conseiller fédéral René Felber, Chef du Département fédéral des affaires étrangères, et M. Gareth John Evans, Ministre des affaires étrangères d'Australie, prévue en juin 1992 en Suisse.

5. Relations commerciales

Commerce extérieur de la Suisse avec l'Australie (en millions de francs suisses):

Année	Importation	Exportation
1970	40,6	255,4
1980	84,4	298,9



1990	100,2,	694,2
1991	120,4	683,2
1992	162,9	714,0

La balance commerciale est traditionnellement en faveur de la Suisse.
Chambre australo-suisse du commerce et de l'industrie à Zurich.

6. Tourisme

En 1991, les 29'600 personnes résidant en Suisse ayant été enregistrées aux frontières australiennes ont passé 1'421'000 nuitées en Australie. (Ce dernier chiffre est presque équivalent à celui de 1'383'400 relatif au mouvement touristique de la Suisse vers l'Allemagne.)

7. Relations culturelles

Voir note ci-jointe.

8. Colonies

La colonie suisse en Australie est très importante. A la fin juin 1992, 16'039 Suisses résidaient en Australie, dont 12'543 doubles-nationaux. Quelque 1'400 Suisses séjournent chaque année en Australie pour des séjours linguistiques.

A la fin décembre 1992, 1'265 ressortissants australiens résidaient en Suisse.

Annexes mentionnées

331.0 - DJ/HA

Canberra, le 9 septembre 1993

Australie - Suisse**Relations politiques**

Nos relations politiques avec l'Australie sont excellentes, dénuées de problèmes et relativement tranquilles.

Malgré la cordialité avérée de nos relations, l'Australie ne semble pas attacher une importance particulière à la Suisse. La fermeture de l'Ambassade d'Australie à Berne, décidée il y a une année pour des raisons budgétaires, est le signe le plus évident de cet état d'esprit. A un autre niveau, peu de références sont faites à la Suisse dans les publications officielles - résumés statistiques, tabelles comparatives, références aux partenaires de l'OCDE - même sur le plan économique.

Notre coopération est bonne, voire étroite, au sein de diverses organisations internationales ("Missile Technology Control Regime", "Australia Group" sur le désarmement chimique, notamment). Nos vues divergentes au sein du GATT, sur les questions agricoles avant tout, sont un point d'accrochage qui n'altère pas la bonne qualité de l'ensemble de nos relations.

Une forte délégation parlementaire suisse (9 parlementaires conduits par le président du Conseil des Etats, M. René Rhinow, et le vice-président du Conseil National, M. Maximilian Reimann) a participé au 90e Congrès de l'Union interparlementaire à Canberra, du 13 au 18 septembre 1993. Le président du Conseil National, M. Paul Schmidhalter, rendra également visite à l'Australie, du 15 au 20 octobre 1993.

L'emphase mise par l'Australie sur ses liens asiatiques, l'assimilation instinctive de l'Europe à la seule Communauté européenne, et, à un autre niveau, une certaine affinité du gouvernement "Labour" avec les modèles sociaux démocrates européens, n'ajoutent pas aux points de contact politiques entre nos deux pays. (Le MAE Evans nous demandait récemment, sérieux et non pas badin, pourquoi la Suisse se montre si viscéralement conservatrice ...).

Néanmoins, l'intérêt du gouvernement australien et du MAE Evans pour les opérations de maintien de la paix et le développement des relations économiques et commerciales de l'Australie devrait offrir de nouvelles perspectives de développement et d'approfondissement de nos relations politiques.

p.B.14.20.(5). - JR

Accords entre la Suisse et l'Australie

Etat le 9 septembre 1993

RS/SR 0.142.113.671

Traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque du 6 septembre 1855 entre la Confédération suisse et Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, entré en vigueur le 6 mars 1856

(RS 11, 629 / BS 11, 653)

Art. 9 et 10 abrogés pour l'Australie (y compris territoires de la Papouasie et l'île Norfolk selon note du 9 janvier 1919 de la Légation de Grande-Bretagne (non publiée)

RS/SR 0.142.113.671.1

Convention additionnelle du 30 mars 1914 au traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque, conclu entre la Confédération suisse et la Grande-Bretagne le 6 septembre 1855, entrée en vigueur le 12 juillet 1915

(RS 11, 633 / BS 11, 658)

Application à la Fédération australienne (y compris la Papouasie et l'île Norfolk) selon la note précitée du 9 janvier 1919

Arrangement of November 13, 1991, concerning the exchange of trainees between Switzerland and Australia - Memorandum of Understanding between the Swiss Federal Office for Industry, Crafts and Labour and the Australian Department of Employment, Education and Training concerning the Exchange of Trainees between Switzerland and Australia, entered into force on November 13, 1991
(non publié)

RS/SR 0.274.181.581

Convention du 3 décembre 1937 entre la Suisse et la Grande-Bretagne en matière de procédure civile, entrée en vigueur le 6 mars 1939

(RS 12, 292 / BS 12, 309)

Extension de l'application à l'Australie (y compris la Papouasie, l'île Norfolk et la Nouvelle-Guinée) en vertu de l'art. 9, lettre a) de la Convention, selon note de la Légation de Grande-Bretagne du 11 janvier 1940, avec effet le 11 février 1940

(RO 1940, 204 / AS 1940, 192)

Déclaration d'intention du 29 novembre 1991 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de l'Australie sur la reconnaissance et l'exécution de décisions en matière d'obligations alimentaires, de droits de garde et de visite
(FF 1992,II,1399 / BBl 1992,II,1416)

RS = Recueil systématique du droit fédéral / SR = Systematische Sammlung des Bundesrechts
 RO = Recueil officiel des lois fédérales / AS = Amtliche Sammlung des Bundesrechts
 RS = Recueil systématique 1848-1947 / BS = Bereinigte Sammlung 1848/1947
 FF = Feuille fédérale / BBl = Bundesblatt

Traité du 25 novembre 1991 entre la Suisse et l'Australie sur l'entraide judiciaire en matière pénale, pas encore entré en vigueur

RS/SR 0.353.915.8

Traité d'extradition du 29 juillet 1988 entre la Suisse et l'Australie, entré en vigueur le 1er janvier 1991
(RO 1990, 1649 / AS 1990, 1649)

RS/SR 0.672.915.81

Convention du 28 février 1980 entre la Suisse et l'Australie en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu, entrée en vigueur le 13 février 1981
(RO 1981, 125 / AS 1981, 125)

RS/SR 0.732.915.8

Accord du 28 janvier 1986 entre le Gouvernement de la Confédération suisse et le Gouvernement de l'Australie concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, entré en vigueur le 27 juillet 1988
(RO 1988, 1386 / AS 1988, 1386)

RS/SR 0.748.127.191.58

Accord du 17 octobre 1990 entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement australien relatif aux services aériens de lignes, entré en vigueur le 1er février 1993
(RO 1993, 1513 / AS 1993, 1513)

o.301.Aus. DRY

9. September 1993

Kulturelle Beziehungen zwischen der Schweiz und Australien

Die Distanz zwischen den beiden Ländern ist zu gross, um einen regelmässigen und engen Kulturaustausch zu erlauben. In den letzten Jahren boten jedoch zwei spezielle Gegebenheiten Hand zu einer intensiven Präsenz der Schweiz in Australien: Die **Weltausstellung in Brisbane** (1988) und die **700-Jahrfeier** unseres Landes. Stellvertretend für die vielen Anlässe, die nicht zuletzt Dank grossem Einsatz durch unsere Botschaft in Canberra und in enger Zusammenarbeit mit den Generalkonsulaten zustande kamen, seien an dieser Stelle zwei Tourneen genannt, die auf ein erfreuliches Echo stiessen und mit grossem Erfolg durchgeführt worden sind: Die Ausstellung **"Swiss Artists in Australia 1777 - 1991"** - initiiert von Generalkonsul Peter Egger - wurde in Sidney, Brisbane, Perth, Melbourne und Hobart auf Tasmanien gezeigt und zwei Schweizer Musiker, die schon oft in Australien zu Gast waren, konzertierten im Oktober/November 1991 (zusammen und getrennt): Dirigent **Matthias Bamert** und Oboist **Thomas Indermühle**.

Ausstellungen wurden auch 1992 optimal genutzt, um die Schweiz und ihre kulturelle Vielfalt in Australien facetten- und ideenreich zu präsentieren, wie z.B. im Falle von **"Switzerland and the Printed Word"**: Der Schau von wertvollen antiquarischen Büchern mit einem Bezug zur Schweiz aus der Bibliothek der "University of Sidney" wurde die von Pro Helvetia für 1991 konzipierte Ausstellung **"Face to Face with Switzerland"** als zusätzliche Information über unser Land angeschlossen und durch das Zeigen von Videofilmen noch ergänzt.